

ARNOLD (*Nicolas*), Secrétaire général du Ministère des Colonies (Petits-Rechain, 30.11.1860 — Ixelles, 4.3.1940). Fils de Nicolas-Joseph et de Franck, Isabelle.

La tâche qui consiste à rappeler la mémoire de N. Arnold s'accomplit avec allégresse car, si les coloniaux l'entouraient de leur respect, nul n'avait en même temps et à un aussi haut degré l'art de susciter les sympathies. Certes, il n'était pas allé au Congo. Le broussard le plus intransigeant n'aurait songé à en faire la remarque. Depuis tant d'années il s'était identifié avec l'histoire du Congo ! Chacun savait qu'il avait vécu intensément l'époque héroïque. Au surplus la réflexion venait d'elle-même : Léopold II n'avait jamais mis le pied sur le sol congolais.

Au soir de sa vie, N. Arnold parvint au faite des honneurs. Il avait cependant commencé par les échelons inférieurs. Plus tard, dans ses heures d'épanchement, avec une bonhomie souriante et un soupçon de fierté, il racontait volontiers qu'au sortir de l'école régimentaire de Huy où il était devenu moniteur « grâce à sa belle écriture », il fit ses débuts à la Liste Civile comme petit commis au traitement annuel de mille francs moyennant un travail ardu de douze heures par jour.

De la Liste Civile à l'Administration du Congo il n'y avait qu'un pas. Il y entra en 1884, un an avant la proclamation de l'État Indépendant du Congo. Il y continua son rude apprentissage sous les ordres des Strauch et des Thys.

A cette époque, Léopold II n'avait que quelques collaborateurs. Il les chargeait des besognes les plus diverses car tout était à créer. van Eetvelde devint bientôt le grand chef en sa qualité de Secrétaire d'État. Il le resta jusqu'en 1901, année où les services sont nettement séparés : Intérieur, Finances, Affaires Étrangères et Justice.

Rapidement Arnold s'était signalé dans l'administration des Finances où il eut pour chef Van Neuss, puis Droogmans. En 1896, il fut nommé directeur des Finances et en 1904 directeur général. A un moment donné il fut appelé à remplacer M. Droogmans pendant une absence prolongée de celui-ci. Il eut ainsi l'occasion d'entrer en rapport direct avec le Roi-Souverain qui put apprécier son activité et sa compétence.

Longtemps après, au cours d'une manifestation organisée en l'honneur de N. Arnold, le Ministre des Colonies Rubbens, apprécia de la façon suivante le travail qui s'accomplissait sous l'État Indépendant du Congo : « Ce fut » une rude école que celle de vos débuts, dit-il » en s'adressant à N. Arnold ; vous avez connu » le temps où il fallait être sur la brèche non » seulement le jour, mais la nuit et souvent » le dimanche. Ce ne fut que grâce à des dévouements tels que le vôtre que Léopold II a pu » mener au succès son entreprise presque surhumaine ». Le Roi-Souverain était en effet un maître impérieux. Quand surgissait un problème important et urgent, quand un bateau était à la veille de lever l'ancre pour le Congo, les heures ne comptaient pas ; à tout prix les instructions devaient être expédiées. L'exemple venait d'eux d'en haut.

Mais voici 1908 et l'annexion du Congo à la Belgique. Bouleversement complet : les chefs, la politique, les méthodes changent. Désormais, l'impulsion est donnée par un Ministre des Colonies responsable devant le Parlement belge ; les finances de la Colonie tombent sous le crible de la Cour des Comptes. Avec sa souple intelligence, Arnold s'adapte rapidement au régime nouveau. Successivement les différents ministres des colonies se rendent compte combien était précieux ce collaborateur qui connaissait admirablement le personnel colonial, tant d'Afrique que d'Europe, qui avait vécu toute l'histoire financière et économique du Congo et qui personnellement avait ses grandes entrées dans les

principales entreprises coloniales. Nul financier ne résistait à N. Arnold quand il s'agissait de négocier une émission de Bons du Trésor au profit de la jeune Colonie. Bref, sous le régime belge comme sous le régime de l'État Indépendant, Arnold apparaissait comme l'homme indispensable.

Rien d'étonnant s'il continua son ascension administrative. Le 26 juin 1911 il fut nommé Secrétaire Général du Ministère des Colonies. Sans peine, grâce à sa sagesse, à son bon sens, grâce aussi à l'autorité que lui valaient la qualité et l'ancienneté de ses services, il réussit à harmoniser l'activité des services si disparates qui composaient le Ministère des Colonies. Quand il le fallait, il savait cependant résister à une proposition en faveur d'une personne ou d'une idée, mais alors apparaissait en marge de la note du service la petite phrase gentille écrite d'une écriture toujours aussi belle « dans l'intérêt bien compris... »

N. Arnold remplit les fonctions de Secrétaire Général jusqu'en 1925. Puis, sous le ministère de M. Carton de Tournai, il prit sa retraite. Après tant d'années il avait certes droit au repos. Les événements en décidèrent autrement.

Souvent, dans les milieux coloniaux le vœu avait été formulé de voir la direction des affaires coloniales échapper aux fluctuations de la politique. La connaissance de ces affaires s'acquiert lentement ; elle ne peut, disait-on, s'accommoder d'un changement perpétuel de ministres des Colonies. Lorsqu'en 1926 un nouveau Ministère fut créé on décida de faire un essai. Le ministère des colonies fut confié à un parlementaire, le baron Houtart, qui joignait à ces fonctions celles de ministre des Finances, mais la direction effective des affaires coloniales devait être exercée par un colonial de haute expérience et, pour marquer l'importance de la mesure, ce fonctionnaire porterait un titre nouveau : administrateur général des Colonies. La charge devait avoir un caractère permanent afin de parer aux inconvénients de l'instabilité ministérielle.

Aux applaudissements des coloniaux le choix se porta sur l'ancien secrétaire général, N. Arnold. Malgré son âge celui-ci se consacra à ses nouvelles fonctions avec son dévouement habituel. Hélas ! l'essai ne dura pas longtemps. A l'époque du tripartisme, les partis politiques se résignaient difficilement à la réduction du nombre des ministres. A la première crise ministérielle, N. Arnold dut reprendre le chemin de la retraite.

Il s'en consola facilement. De nombreuses organisations coloniales firent appel à lui. Il assumait en même temps les présidences de la Royale Union Coloniale belge, du conseil d'administration de l'Université coloniale, de la Ligue du Souvenir, de la Commission de propagande coloniale scolaire, d'autres institutions encore. Il représenta en outre les intérêts du Gouvernement au Comité Spécial du Katanga, à la Société de Kilo-Moto, à la Forminière, etc.

A cela s'ajoutaient bien d'autres soucis. Toute sa vie il s'était signalé par sa bonté d'âme. Que de misères il a secourues, toujours avec une discrétion et une délicatesse charmante ! Que de fois, recevant dans son grand bureau de la Place royale le représentant d'une œuvre philanthropique, il lui remettait une obole généreuse et concluait d'un ton malicieux : « Continuez vos » démarches ; si vous ne parvenez pas à recueillir la somme nécessaire, n'hésitez pas à venir » frapper de nouveau à ma porte ».

Il va de soi que ses préférences allaient aux anciens coloniaux. Il était toujours prêt à accueillir leurs requêtes et à intervenir en leur faveur. Le colonel Liebrechts-le dit un jour en présidant une manifestation organisée pour fêter le cinquantenaire de l'activité coloniale de N. Arnold :

« Arnold faisait partie de ce petit noyau » d'hommes qui entouraient l'intendant Strauch » et le capitaine Thys ; il connut les sacrifices » des pionniers ; de là son culte pour les vétérans ».

Cet homme de bien, ce grand administrateur, ce grand commis disparut le 4 mars 1940. Ardent patriote, il n'eut pas la tristesse de revoir la Belgique envahie et de vivre les mortelles années au cours desquelles le sort de son pays et de la

Colonie fut remis en question.

27 octobre 1953.

F. Dellicour.

Revue Congo, 1932, II, pp. 487-493 ; 1933, II, pp. 568-572 ; 1940, I, pp. 328-329. — *Bulletin Association des Vétérans*, avril 1935. — *Tribune congolaise*, 1940, 15 mars. — *Belgique militaire*, 17 mars 1940.